

Avenant à la convention concernant Cultur'all Asbl

Entre les soussignées :

L'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette établie à L-4138 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son Collège des Bourgmestre et Échevins actuellement en fonction,

Monsieur Georges Mischo, bourgmestre,
Monsieur Martin Kox, échevin,
Monsieur André Zwally, échevin,
Monsieur Pierre-Marc Knaff, échevin,
Madame Mandy Ragni, échevine

ci-après dénommée «la Ville» d'une part,

et

L'association sans but lucratif **Cultur'All**, ayant son siège social au 8, rue de la Barrière L-1215 Luxembourg, représentée par,

Chloé Kolb, présidente
Elisa Baiocchi, Vice-Présidente

ci-après dénommée « CULTUR'ALL »

Préambule

En date du 6 juin 2011 la Ville et Cultur'All ont conclu une convention ayant pour objet de permettre aux détenteurs du Kulturpass d'accéder aux manifestations culturelles de la Ville d'Esch à tarif préférentiel. Cette convention a été approuvée par le Conseil communal le 17 juin 2011 et par le Ministère de tutelle en date du 13 juillet 2011.

La convention de base prévoit dans son article 9 que la convention est révisable d'un commun accord par voie d'avenant.

De ce fait, les parties signataires conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Dérogation exceptionnelle

A l'article 1^{er} s'ajoute un paragraphe supplémentaire dont la teneur est la suivante :

« Sur initiative de l'institution culturelle organisatrice, respectivement du collège des bourgmestre et échevins, les détenteurs du Kulturpass pourront accéder à la manifestation gratuitement. »

Article 2^r : Etendue des manifestations faisant partie du concept KULTURPASS

Le paragraphe 2 de l'objet de la convention du 6 juin 2011 est complété comme suit :

« Sont à considérer comme institutions culturelles de la Ville d'Esch-sur-Alzette au sens de la présente convention :

- Le Théâtre Municipal
- Le Conservatoire Municipal
- Le Esch City Tourist Office
- **Les Bains du Parc**
- **Le Service Séniors Besoins Spécifiques »**

Article 3

Le présent Avenant à la Convention entre en vigueur au jour de son approbation par le conseil communal.

Fait en triple exemplaire à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2019.

**Pour l'Administration communale
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Pour Cutur'All asbl

Monsieur Georges Mischo,
Bourgmestre

Chloé Kolb
Présidente

Monsieur Martin Kox,
Échevin

Anne Reding
Trésorier

Monsieur André Zwally,
Échevin

Monsieur Pierre-Marc Knaff,
Échevin

Madame Mandy Ragni,
Échevine